



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 004

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que le lors de la séance du 6 avril 2017, le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts a adopté le règlement numéro 004 nommé « Règlement de tarification pour la Régie ».

Le règlement numéro 004 peut être consulté au bureau de la Régie incendie des Monts situé au 4, rue Albert-Bergeron, Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, entre 8 h 00 et 12 h 00 et 13 h 00 et 16 h 00 (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 12 avril 2017.

Serge Chénier, secrétaire-trésorier